

# Vos vacances avec VTF



Grâce au partenariat établi entre la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale du Nord Pas de Calais et VTF "L'Esprit Vacances" (Association de Tourisme), les agents des services de l'État du Nord-Pas de Calais et leurs familles peuvent accéder à des séjours à des prix très attractifs.

VTF "L'Esprit Vacances" propose des séjours vers 100 destinations en France et à l'étranger en pension complète, demi-pension et location. Animations adultes et clubs enfants de 3 mois à 17 ans, gratuits. **Tarifs modulés selon le quotient familial en haute saison.**

Les conditions accordées aux fonctionnaires de l'Etat du Nord-Pas de Calais sont les suivantes :

- **périodes au quotient** : application du tarif R2 sans justificatif (soit 10% de remise) ou du tarif mini R1 (soit - 17% sur justificatif)
- **période à tarifs uniques (petites vacances par exemple)** : remise de 5% sur le tarif public.
- **adhésion VTF 40€ offerte**
- **voyages étranger** : remise de 5% sur les forfaits de base.

La SRIAS participe aux frais de séjours selon les modalités définies ci-après.

## Modalités 2015 de la participation SRIAS

En 2015, l'agent peut bénéficier une fois des prestations SRIAS pour des séjours de 7 jours minimum.

Si une famille est composée de 2 agents, l'aide est plafonnée à 1 aide/famille/an

Dans tous les cas la participation est calculée sur la base du quotient familial de l'agent.

Tableau des tranches de revenus et des montants subventionnés SRIAS

Tranches	Quotient familial mensuel	Subventions SRIAS
1 <sup>ère</sup> tranche	Inférieur à 630€	150€
2 <sup>ème</sup> tranche	Entre 630 et 1070€	125€
3 <sup>ème</sup> tranche	Supérieur à 1070€	100€

Calcul du Quotient Familial Mensuel :  
$$Q.F.M. = \frac{\text{dernier revenu fiscal de référence du foyer}}{12 \times \text{nombre de parts}}$$

Code partenaire SRIAS à communiquer au moment de votre réservation : 642 750

## Règles de fonctionnement

Dans tous les cas vous devrez fournir à VTF "L'Esprit Vacances" les justificatifs suivants :

- photocopie du dernier bulletin de salaire émanant d'un ministère d'Etat
- photocopie du dernier avis d'imposition du foyer pour les bénéficiaires des tranches 1 et 2.

Les réservations ne pourront être validées que sur présentation de ces pièces.

La SRIAS ne prend aucune inscription par téléphone.

Les réservations seront enregistrées par ordre d'arrivée dans la limite des subventions, des places disponibles et du budget prévu pour les vacances.

Dans le cas où la subvention allouée est épuisée ou si l'agent souhaite effectuer plusieurs séjours, les réservations auprès de VTF restent possibles. Elles ne seront pas subventionnées mais les tarifs préférentiels seront appliqués.

Brochures gratuites, renseignements et réservations par téléphone

N°Cristal 0 969 320 615  
APPEL NON SURTAXE

En savoir + et découvrir les offres de VTF "L'Esprit Vacances"

[www.vtf-vacances.com](http://www.vtf-vacances.com)